 Communiqué de presse

 Le 18 février 2022

 Communiqué de presse

 Montrouge, le 18 février 2023

**ADEME Investissement investit dans NEOLINE Armateur, pour cofinancer son 1er NEOLINER, cargo roulier à propulsion principale par le vent**

ADEME Investissement annonce entrer au capital de la compagnie NEOLINE Armateur, qui va construire un cargo de 136 mètres de long principalement propulsé par le vent pour économiser plus de 80 % de gaz à effet de serre par rapport à un navire roulier classique.

**Un navire pionnier de la transition énergétique du transport maritime et de taille commerciale**

Le projet de cargo NEOLINER, porté par la société nantaise NEOLINE Développement ambitionne de réduire massivement l’empreinte carbone du secteur maritime en visant une économie de gaz à effet de serre de plus de 80 % par rapport à un navire classique. Il sera également innovant par la technologie vélique utilisée puisque le navire aura recours au gréement Solid Sail des Chantiers de l’Atlantique constitué de deux mâts de 75 mètres pour 3 000 m² de voiles rigides. Ce gréement autoporté et pilotage automatiquement pourra s’orienter à 360 degrés. Le projet NEOLINER fera également intervenir d’autres sociétés françaises innovantes telles que Mauric pour les études de conception, D-ICE pour le logiciel de routage météo et Fouré Lagadec pour les ailerons antidérive rétractables.

Le NEOLINER sera également le plus important projet de transport maritime actuel combinant une capacité de chargement de frets légers et de colis hors gabarits (jusqu’à 9,8 mètres de haut) sans besoin de levage. Le Ro-ro NEOLINER va offrir une capacité de 1 200 mètres linéaires, 400 voitures ou de 265 containers représentant jusqu’à 5 000 tonnes de marchandises.

Il doit être livré et mis en service mi-2025 sur la ligne pilote transatlantique entre Saint Nazaire (FR), Saint Pierre et Miquelon (FR), Baltimore (US) et Halifax (CAN). Le service répond à un besoin des équipes logistiques de ses clients-chargeurs aujourd’hui principalement français (Renault Group, le Groupe Beneteau, Manitou Group, Michelin, Jas Hennessy & Co, Clarins, Longchamp, Rémy Cointreau), engagés dans la décarbonation de leurs *supply chains* maritimes en leur permettant de réduire fortement les émissions polluantes dues au transport maritime de leurs flux transatlantiques.

**Une prise de participation dans NEOLINE Armateur**

ADEME Investissement, outil de France 2030, investit donc au capital de NEOLINE Armateur aux côtés de NEOLINE Développement et d’acteurs leaders du secteur du maritime (le Groupe CMA CGM, Corsica Ferries et Louis Hardy SAS). Sa participation contribue au bouclage du plan de financement du navire de plus de 60 millions d’euros. Elle s’inscrit dans le mandat d’ADEME Investissement consistant à financer des projets innovants de première commerciale dans le domaine de la transition énergétique.

**Boris RAVIGNON, Président directeur général de l’ADEME, elle-même présidente d’ADEME Investissement**

« L’OMI a fixé un objectif de réduction de 50 % des émissions de GES du transport maritime d’ici 2050. Pour atteindre cet objectif de décarbonation, la propulsion vélique constitue pour le secteur une solution prometteuse et dès à présent disponible. ADEME Investissement est donc heureuse de co-financer le 1er navire roulier propulsé principalement à la voile (technologie *Solid Sails* des Chantiers de l’Atlantique) visant une réduction massive de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une solution classique. Ce projet doit permettre de confirmer la proposition de valeur technique et commerciale du porteur de projet NEOLINE dans des conditions d’exploitation commerciales standards entre l’Europe et les Etats-Unis. Nous sommes convaincus que si celle-ci est validée, le NEOLINER constituera un vrai projet vitrine en France et à l’international et aura un effet d’entrainement au sein de la filière vélique mais également du secteur du transport maritime en général »

**À propos de ADEME Investissement :**

ADEME Investissement a été créée en décembre 2018 dans le cadre du Programme d’Investissements d’Avenir et désormais intégré à France 2030, piloté par le secrétariat général pour l’investissement. Société détenue à 100 % par l’État, elle vise à financer en fonds propres des projets innovants d’infrastructures dans le domaine de la transition énergétique et écologique aux côtés d’acteurs privés. Sa vocation est de pallier les difficultés de financement des unités dites de « premières commerciales ». Elle est dotée d’une enveloppe de 400 millions d’euros. Pour en savoir plus :

[https://www.ademe-investissement.fr/](https://www.ademe-investissement.fr/%20%20)

**À propos de France 2030 :**

**Le plan d’investissement France 2030**

* **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l’innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l’émergence d’une idée jusqu’à la production d’un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l’innovation jusqu’à son industrialisation.
* **Est inédit par son ampleur** : 54 Mds€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L’enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d’attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d’excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l’économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d’innovation sans dépenses défavorables à l’environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
* **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l’accompagnement de l’État.
* **Est piloté par le Secrétariat général pour l’investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l’Agence de la transition écologique (ADEME), l’Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

**Plus d’informations sur** : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

**NEOLINE Développement :**

Fondée en 2015 par un groupe de professionnels du maritime convaincus de la nécessaire évolution du shipping vers un transport maritime plus responsable, NEOLINE Développement a pour vocation d’embarquer le transport maritime vers la sobriété énergétique, en développant de nouveaux services de transport avec des navires innovants équipés d’une propulsion principale à la voile pour tendre vers le zéro émission. NEOLINE Développement est détenue à 75 % par la holding d’actionnaires fondateurs NEOLINE & Associés et est soutenue par la Région Pays de la Loire et la BPI.

**NEOLINE Armateur :**

Créée en 2021 par NEOLINE Développement, NEOLINE Armateur est la société armatrice qui opérera le premier navire NEOLINER, cargo roulier à propulsion principale vélique, sur la ligne-pilote transatlantique entre Saint-Nazaire, Saint-Pierre-et-Miquelon, Baltimore et Halifax avec un départ tous les mois à partir de 2025. Des fleurons de l’industrie française comme Renault Group, le Groupe Beneteau, Manitou Group, Michelin, Jas Hennessy & Co, Clarins, Longchamp ou Rémy Cointreau sont parmi les premiers clients, chargeurs pionniers de cette nouvelle ligne France – Amérique du Nord.

**Contacts presse**

**ADEME Investissement**

stephanie.retho@ademe-investissement.fr – Tél. : 01 47 65 20 65

ademepresse@havas.com – Tél. 01 58 47 81 28

**Neoline**

b.enaux@neoline.eu – Tél : 09 81 23 16 37